

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, la Port Pédales Association et le Comité Régional de Cyclisme m'ont fait parvenir une demande de subvention en vue d'organiser le Tour de l'Ile Cycliste International 1986 qui serait placé sous le patronage de la Ville de Saint-Denis et d'Air France.

Les dates arrêtées pour cette compétition vont du 8 au 15 août 1986.

Le prologue aurait lieu sur le Stade - Vélodrome de Champ-Fleuri, et la dernière étape se déroulerait comme d'habitude avec un départ et une arrivée à Saint-Denis.

Compte tenu de l'important succès populaire que remporte chaque année cette manifestation, je vous propose, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, d'accorder une subvention de 35 000 Francs au Comité, organisateur du Tour de l'Ile Cycliste 1986.

Les crédits seront prélevés sur le chapitre 945 - article 657 ("Subventions à divers") du Budget Primitif 1986.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Les Commissions E.C.T.L. et des Finances émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Le même genre d'opération se déroule chaque année.

Jusqu'à présent, on accordait à cette Association des prestations en nature : on logeait les cyclistes ; on leur fournissait la nourriture... Cette formule n'a plus été sollicitée, cette année, par les organisateurs du Tour qui semblent préférer l'obtention de sommes d'argent, et se charger eux-mêmes de l'hébergement, de la nourriture...

Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,

SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 03 AVR. 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions